

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 9 juillet 2015

Le neuf juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 9 avril 2015, est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES DIABLOTINS D'YEVRES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « les Diablotins d'Yèvres » le sollicite afin d'obtenir une subvention.

Pour aider au bon fonctionnement de cette association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser une subvention de 300 € à l'association « les Diablotins d'Yèvres »,
- autorise Monsieur le Maire à mandater cette somme au profit de cette association.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC MADAME FETTER, PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention avec Madame FETTER, psychologue clinicienne, concernant une mise à disposition de locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de mise à disposition de locaux avec Madame FETTER, psychologue clinicienne, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « LES DIABLOTINS D'YEVRES »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention avec l'association « Les Diablotins d'Yèvres », concernant une mise à disposition de locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de mise à disposition de locaux avec l'association « Les Diablotins d'Yèvres », et autorise Monsieur le Maire à la signer.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS AVEC L'ASSOCIATION « LES DIABLOTINS D'YEVRES »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention avec l'association « Les Diablotins d'Yèvres », concernant une mise à disposition d'agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention de mise à disposition d'agents avec l'association « Les Diablotins d'Yèvres », et autorise Monsieur le Maire à la signer.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION A LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tout employeur public, quel que soit sa taille ou le nombre d'agents, a pour obligation de réaliser une évaluation des risques professionnels (EVRP).

La commune a lancé la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels auprès des agents avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir (CDG 28). Cette

évaluation doit être ensuite formalisée dans un document de synthèse dénommé DOCUMENT UNIQUE.

Dans ce cadre, une subvention peut être sollicitée auprès du Fonds National de Prévention (FNP).

Le FNP a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail. L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur une durée limitée à un an maximum, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention auprès du FNP de la CNRACL,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que la mise en service du haut débit sera effective au 10 août au plus tard.
- que, lors du dernier conseil communautaire de la Communauté de communes du Perche-Gouet, il a été décidé, à la majorité des élus communautaires, qu'aucune partie du Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC) ne sera reversée aux communes membres.
- que les jeux au lotissement la Croix du But ne seront pas installés avant mi-septembre, l'achat du terrain à la SAEDEL n'étant pas encore réalisé.
- que, lors du conseil d'école du 30 juin dernier, il a félicité les membres de l'association « Association des Parents d'Élèves d'Yèvres », pour les diverses manifestations organisées. Monsieur le Maire rajoute que les effectifs sont en légère baisse, avec un peu moins d'élèves en primaire ; une vigilance est de mise pour la rentrée 2016/2017, avec une baisse des effectifs attendue, beaucoup d'élèves (23) étant en CM2 cette année.
- que les travaux à l'école maternelle débiteront le 13 juillet.
- que les sections volley-ball et pétanque, de l'US Yèvres, sont désormais affiliées à l'UFOLEP.
- qu'une adhésion au site aecm-ag.e-monsite.com été faite, pour 6 mois, pour le recrutement d'un médecin pour la maison de santé, au tarif de 199,00 €.
- qu'un arrêté préfectoral de restriction d'eau a été pris.
- que, lors du conseil d'administration de l'US Yèvres, le président a fait un point sur les finances de chaque section. La section tennis se propose de participer à une éventuelle rénovation des courts de tennis actuels ou à la construction d'un nouveau court.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

- de courriers de remerciements des associations « les Amis du Jumelage » et « lutte contre le cancer », suite à la subvention versée.
- d'un courrier de remerciements du comité des fêtes d'Unverre, suite au prêt de matériel pour la fête de la Louée.
- d'un courrier des parents d'élèves de Brou, contre l'installation de l'accueil périscolaire de Brou.

Monsieur le Maire fait le point sur l'accueil périscolaire :

- 48 enfants sont actuellement inscrits.
- la déclaration à la DDCSPP sera faite pour 34 enfants (maximum en même temps).
- le personnel est recruté, les contrats sont à finaliser.
- le projet éducatif est validé par le conseil d'administration.
- le projet pédagogique est à valider par le conseil d'administration du 27 juillet.
- le bâtiment sera installé mi-août, le bardage sera installé au cours de la première quinzaine de septembre.
- le mobilier est commandé.

Monsieur BOISSEAU revient sur le bulletin d'information des travaux effectués, en cours et à venir.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal :

- que des livres sur les exploits sportifs d'Eure-et-Loir ont été commandés, destinés à être offerts lors de diverses manifestations ou vendus.
- que le nouveau site Internet est en cours de finalisation et devrait rapidement se substituer à l'actuel.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal :

- que la situation financière est bonne, malgré les acquisitions réalisées. L'emprunt contracté pour l'achat de la maison de santé et la subvention FEADER pour le restaurant le St Jacques seront versés très prochainement.
- que les poursuites des sommes non encaissées, notamment sur la cantine, seront reprises en septembre.

Madame LORIOT informe le Conseil Municipal :

- qu'il n'y a que 7 personnes inscrites pour l'atelier équilibre et mémoire, qui devrait être mis en place en octobre. S'il n'y a pas 12 personnes, cet atelier n'aura pas lieu.
- qu'un stage d'apprentissage « j'apprends à nager » pourrait être mis en place pour les élèves de l'école d'Yèvres, tout au long de la prochaine année scolaire, lors des différentes vacances.

Monsieur SIMON fait le point sur les travaux réalisés à la cantine scolaire par la société PG SERVICES, et précise que la recherche des fournisseurs pour les pommes de terre et les produits bovins est en cours.

Monsieur le Maire fait un point sur le regroupement des Communautés de communes ; la commune de Mottereau se dirigerait vers le Pays de Combray.

Afin de relancer l'éventuel regroupement des 5 Communautés de communes se trouvant autour de Châteaudun, des études de gouvernance et financière devraient être lancées, suite au vote favorable du Conseil communautaire du 24 juin de notre Communauté de communes du Perche-Gouet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 40.